Association de Sauvegarde
et de Valorisation
du Patrimoine
en Val de Sienne

LA VOIX DU PATRIMOINE DE SIENNE

Année 2009

1er semestre

N° 12

N° ISSN : 1954-9652

DANS CE NUMÉRO :

Vallée de la Sienne 1

La Bloutière 2

Villedieu 3

Le Mesnil-Villeman 4

Sommaire :

- La qualité paysagère de la vallée de la Sienne a toujours été reconnue. Le territoire compris entre Sourdeval-les-Bois et Gavray est protégé de différentes manières. Le transport de l'électricité nucléaire, les constructions d'aérogénérateurs, mettent en péril l'atout paysager que représente ce bassin de la Sienne et la qualité de vie des habitants.
- Nous évoquons les inaugurations des monuments aux morts de la grande guerre des communes de La Bloutière et du Mesnil -Villeman.
- Un document ancien daté du 17 octobre 1814 raconte la visite de contrôle que subit l'ancienne horloge de l'église Notre Dame de Villedieu et le contrat d'entretien qui s'ensuivit. Une très belle description et un savoir faire de fondeur et d'horloger.
-

NOUVEAUX IMPACTS SUR LA VALLÉE DE LA SIENNE ?

La vallée, déjà traversée par des lignes THT et à hautes tensions dont La Bloutière n'est qu'une indication avec des lignes à 20 000, 200 000 et 400 000 volts, sera à terme une nouvelle fois transpercée par une deuxième THT de 400 000 volts et toutes les conséquences sur les paysages et la santé. La ligne passera à proximité des temples protestants du Chefresne, inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. La vallée devient aussi un enjeu pour les aérogénérateurs. Une éolienne appartenant à la société S3E, se dresse à proximité des « fieffes » à Gavray. Sa hauteur d'origine, 60 mètres en 2001 a récemment évolué au point d'être visible de la plateforme des vestiges de l'ancien château ducal de Gavray et de nombreux points de la vallée de la Sienne. Son impact, certes limité à l'origine et le caractère unique de l'installation n'autorise pas de commentaires, sauf que du projet d'origine à ce qui existe actuellement, il y a une forte amplitude de hauteur : de 60 à 102 mètres en mai 2005. L'installation est à quelques centaines de mètres du périmètre protégé au titre de la loi de 1930, mais son impact sur le paysage est considérable. Qu'en sera-t-il en présence d'un champ industriel éolien de 3-4 unités ? La vallée de la Sienne reconnue pour la qualité de ses paysages est protégée depuis le 29 août 1972 par une inscription à l'inventaire des sites pittoresques sur le territoire des communes de Hambye, Gavray, La Baleine, Saint-Denis-le-Gast. Le bulletin d'information de l'office départemental du tourisme de la Manche sous le titre « il faut protéger notre patrimoine touristique » insiste « pour que la vigilance pour la protection du patrimoine soit plus que jamais de rigueur » et « que le bocage du canton de Gavray et spécialement le paysage de la vallée de la Sienne sont d'une qualité exceptionnelle et que jusque là l'état naturel des lieux a toujours été respecté ». L'intérêt de la vallée c'est accru à partir de 1984 par la proposition de classement des abords de l'abbaye de Hambye qui se confirmera le 23 septembre 1987. Les communes de Percy et Sourdeval-les-Bois sont associées à cette étude. Le fait de considérer « la vallée de la Sienne comme un exemple typique du bocage normand » nécessite une attention toute particulière vis-à-vis de tout ce qui peut agresser les paysages. Ces aérogénérateurs auront des effets agressifs sur les paysages, des effets accentués par leur dispersion dans le bocage. L'implantation de ces parcs industriel ne peut se faire sans tenir compte de ce qui fait la qualité de cadre de vie. Sept autres projets semblent être à l'étude dont un à Sourdeval-les-Bois. Ces unités industrielles, parfois assimilées à des moulins, sont nettement plus élevées que la quasi-totalité des clochers du département. L'attrait pour nos paysages, notre qualité de vie, sont directement menacés. En avons -nous conscience ?

« C'est à l'entrée du cimetière, sur un emplacement dû à la munificence de M le colonel Delécluse, enfant de la commune, que s'élève le monument érigé par les habitants de La Bloutière, à la mémoire de leurs quatorze compatriotes victimes de la guerre » (extrait du Courrier de la Manche du 5 septembre 1920)

Demain dimanche 22 août, fête Saint Roch et inauguration du monument

Un arbre de la victoire est planté dans la cour de l'école des garçons le 11 novembre 1920.

Inauguration du monument aux morts de la Bloutiere

L'obélisque est placé sur le flanc méridional, angle sud-ouest, à l'extérieur du cimetière. Il fut commandé chez René Rivière, granitier de Villedieu. M Auguste Brasy, maire, informe le conseil municipal, le 23 février 1919, d'une proposition concernant le monument à la mémoire des enfants de La Bloutière, morts pour la France. Il rend compte le 18 juillet 1920 des résultats de la souscription d'une valeur de 4997,08 francs.

L'inauguration du monument aux morts a lieu lors de la fête saint Roch, le dimanche 22 août 1920, en présence du colonel Delécluse et de l'abbé Potrel, curé de Cérences, mutilé de guerre.

Voici ce que titre l'hebdomadaire « Le Nouvelliste, journal de l'arrondissement d'Avranches » du 21 août 1920 : « Demain dimanche 22 août, fête Saint-Roch et inauguration du monument élevé en l'honneur des enfants de La Bloutière, morts de la France, sous la présidence de M le colonel Delécluse. La veille au soir et dimanche matin, sonnerie de cloches et salves d'artillerie. Dimanche matin, à 9h1/2, dans la cour de l'école des garçons, réunion des enfants des écoles, de tous les anciens mobilisés de la commune, des autorités municipales et distribution d'insignes.

A 10h, messe solennelle en musique avec le concours des enfants de l'orphelinat de Villedieu ; à 2h1/2, à l'école des filles, réunion des enfants des écoles, de tous les anciens mobilisés et des autorités municipales. Réception de M le Président et de la délégation des anciens combattants de Villedieu ; à 3h, vêpres solennelles. A l'issue des vêpres, procession au monument ; allocution par l'abbé Potrel, curé de Cérences, mutilé de guerre ;

chants patriotiques par les enfants des écoles ; bénédiction du monument ; discours. Après la cérémonie, défilé à l'école des filles pour le vin d'honneur offert aux anciens mobilisés de la commune par MM les membres du conseil municipal et du bureau de bienfaisance. A Sévaux, secrétaire ; F Lecoursonnais, curé ; Brasy, maire ; J Gautier, adjoint ».

Le même journal, rend compte le 28 août 1920 de la cérémonie, sous le titre « inauguration du monument aux morts ».

Voici le contenu de l'article « Au milieu d'une foule immense, la commune de La Bloutière a fêté, dimanche, ses héros de la guerre. Le monument élevé aux quatorze soldats tombés au champ d'honneur s'élève à l'entrée du cimetière, face à l'école de garçons. Il se compose d'une pyramide en granit que domine la croix et sur laquelle sont gravés les noms des morts. M Brasy, maire, après avoir lu la liste funèbre, glorifia le courage de ses héros. Après lui, ont pris la parole : MM le docteur Lenoir, Albert Chevalier et le colonel de l'Ecluse, officier de la légion d'honneur, croix de guerre et décoré de plusieurs ordres étrangers. Quand les enfants des écoles, sous la direction de M Sevaux, l'actif organisateur de la fête eurent chanté l'hymne de Victor Hugo aux morts pour la patrie, M l'abbé Potrel, grand mutilé de la guerre, décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre, prononça une éloquente allocution dans laquelle il rappela aux poilus présents les heures inoubliables de la guerre et les devoirs de la paix.

Les jeunes filles de l'orphelinat de Villedieu, qui avaient chanté la messe et le salut, exécutèrent une cantate à la vierge des douleurs, puis M le doyen de Villedieu, qui présidait, bénit le monument et en quelques mots, remercia les organisateurs de la fête, les autorités présentes, la population de La Bloutière.

A l'issue de la cérémonie, dans l'école des filles, un vin d'honneur a été offert par la municipalité à tous les poilus. Ils s'y rendirent tambours battants et drapeaux déployés ».

A PROPOS D'UNE ANCIENNE HORLOGE À CARILLON SUR L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE VILLEDIEU

L'an mil huit cent quatorze, le dix-sept octobre, à Villedieu

Se sont réunis MM les membres de la fabrique de l'église de Villedieu, au lieu ordinaire de leurs séances. M Dubos, maître fondeur à Bayeux, nous a demandé de visiter l'horloge à carillon qu'il a vendue à la fabrique et qu'il vient de placer, régler et confectionner, suivant les conventions passées entre lui et le conseil de fabrique. Cette horloge est composée de huit timbres, plus celui de l'heure ; sur chacun sont placés deux marteaux, excepté sur les deux timbres sonnant le « la » et le « si », où il n'a été placé qu'un seul marteau ; ces timbres ont été fondus par MM Béatrix frères, fondeurs à Villedieu. Le mouvement général de l'horloge se divise en trois parties, l'une pour la sonnerie de l'heure, l'autre pour le mouvement du pendule et la marche des quatre aiguilles des cadrans ; enfin la troisième pour le carillon qui se compose de trois airs : l'un pour l'Avent dont le prélude de l'heure est le chant du « conditor alme siderum » ; l'autre pour le temps pascal chante « L'ofilii et filiae » ; et le troisième enfin pour l'année est le « «Ut queant laxis » sur le ton parisien ; en outre, le carillon sonne le quart d'heure, la demie heure et les trois quarts par des airs faits pour cet objet. Les roues, le cylindre, sont en cuivre, le pendule est de la longueur de dix pieds six pouces ; la lentille du poids de soixante livres. Cette horloge, disposée d'une manière horizontale, est placée sur un châssis de bois, ne porte aucune vis ni écrou. Toutes les parties sont retenues par des clavettes. Elle a été faite en 1776 par M Rouelle horloger sous la direction de monsieur Outhier, chanoine honoraire de Bayeux. L'horloge fait encore sonner l'heure et la demi-heure d'un timbre placé dans le chœur de l'église. Pour mettre en jeu toute l'horloge on s'est servi de fils de cuivre pour le carillon et la sonnerie de l'heure, et pour le mouvement de l'horloge de trois fils de fer d'une ligne de diamètre, dont celui du cylindre qui fait sonner l'heure porte un poids de 165, celui du pendule porte le poids de 25, enfin celui du cylindre du carillon porte le poids de 165 ; ce qui forme un poids total de 355. La durée générale du mouvement est de 68 heures. Mais il sera nécessaire de la monter de 48 heures en 48 heures, d'après tous les renseignements donnés par le vendeur. Il nous a demandé de faire visiter le parfait de l'ouvrage et la vérité des choses énoncées ci-dessus ; pourquoi le conseil a mandé l'horloger chargé des soins et de l'entretien de l'horloge auquel on a donné lecture du présent procès-verbal, après l'avoir entendu contradictoirement avec M Dubos, M Cassin, horloger. Nous avons attesté la vérité de l'énoncé de Mr Dubos, la bonté de l'horloge (sic) et la mise en bon état et ayant dit qu'il la prenait ainsi, se chargeant de la soigner et de l'entretenir avec toute l'exactitude possible sans y faire aucun

changement, modifications, ni additions, que d'après l'ordre de Mr le maire et de Mr le trésorier. S'obligeant même de faire à ses frais toutes les réparations qui seraient causées par sa négligence et se soumettant à la visite qui en serait faite tous les six mois par des horlogers nommés par Mr le maire et Mr le trésorier de la fabrique. Le conseil accepte l'horloge qui lui a été vendue par Mr Dubos, fondeur à Bayeux, et arrête que les conventions faites entre eux seront remplies. Le présent procès-verbal sera transcrit sur le registre et signé après lecture par MM les administrateurs, Mr Dubos et Mr Cassin.

Signatures : Dubosq ; Pellerin, vicaire, par délégation de M le curé absent ; Béatrix ; Gautier ; H Havard, trésorier ; Havard, président de la fabrique.

Conditor alme siderum : Hymne des vêpres de l'Avent dont la composition initiale remonte au IXe siècle.

Ofilii et filiae :Variations et sonates du temps Pascal.

Ut queant laxis : 1ère syllabe de chaque phrase de l'hymne à Saint-Jean-Baptiste.

« Cette horloge est composée de huit timbres, plus celui de l'heure ; sur chacun sont placés deux marteaux, excepté sur les deux timbres sonnant le « la » et le « si » où il n'a été placé qu'un seul marteau »

Association de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne

Téléphone : 02 33 61 45 49
Portable : 06 87 56 35 58
Messagerie :
patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

La publication « La voix du patrimoine de Sienne » peut être consultée, sous format PDF, sur le site « http://www.lechefresne.fr »

Lechefresne.fr

FONDATION DU PATRIMOINE

L'association est fédérée à :

La Fondation du Patrimoine (délégation de Basse-Normandie) ;

La Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France

La Fédération nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux ;

La commission départementale pour la sauvegarde du patrimoine funéraire de la Manche.

SOCIÉTÉ POUR LA PROTECTION DES PAYSAGES ET DE L'ESTHÉTIQUE DE LA FRANCE
Sites et Monuments

INAUGURATION DU MONUMENT AUX MORTS DU MESNIL-VILLEMAN

Les fêtes du souvenir des morts de la guerre à Mesnil-Villeman sont, sans contredit, au rang des plus magnifiques. On peut affirmer que nulle part on ne vit ni plus d'entrain, ni plus d'union, ni même plus de splendeur, en égard au chiffre des habitants et à leurs moyens.

Trois semaines avant la fête, on se mit à l'œuvre. Sapins, houx, palmiers, buis, furent mis à contribution. Dans tous les villages, dans les hameaux les plus lointains, dans les maisons les plus isolées au milieu des champs ou au bord des petits chemins, chacun voulut travailler à la confection de sa guirlande ou à la garniture de son pilier. Pendant les jours qui précédèrent immédiatement la solennité, plus de 50 hommes, sous l'intelligente et active direction de M F Desvages, président du comité, entourèrent de décors le monument du souvenir, la vieille croix du cimetière restaurée par les soins des poilus, le cimetière, la bourgade.

Et la journée du 14 novembre, fut inoubliable. Elle avait un double but ; fêter les rescapés de la guerre, but élevé s'il en fut, digne de concitoyens reconnaissants. Pour l'atteindre, Mesnil-Villeman était prêt à tout oser, il aurait voulu des attractions, des jeux, une fanfare pour jeter son bonheur à tous les vents du ciel.

Mais il y avait le second objet de la journée, et, dans l'idée de tous, c'était le principal : rendre un solennel hommage à nos disparus, inaugurer et bénir le monument élevé en leur honneur.

Cette pensée des morts devait mettre une limite à l'exubérance légitime de la joie. Ainsi pensèrent les organisateurs de la fête et cette pensée délicate fut hautement approuvée de tous surtout des parents des victimes.

Le matin, les 96 survivants rangés par 4 quittent la mairie et s'avancent vers l'église, précédés des vieux de 1870, du conseil municipal et du drapeau.

Il est impressionnant, en vérité, le défilé de ces hommes, passant sous les arcs de triomphe dans la rue décorée, enguirlandée, fleurie, s'en vont dignes et fiers dire un merci officiel au christ qui leur a donné la vie et donné la victoire. L'édifice sacré est garni de drapeaux et de guirlandes, le tout disposé avec un goût exquis. L'office liturgique se déroule avec toute la pompe qui convient.

M le curé de la paroisse bénit le drapeau offert aux poilus par la commune et les cloches s'ébranlent et le te deum éclate, chanté de tout cœur et à pleins poumons par les voix robustes des anciens soldats. Et la colonne reprend sa marche. M le maire, ceint de son écharpe, lui remet le drapeau. Le soir une multitude envahit la rue, les poilus se frayent un passage au milieu de la foule, pour la cérémonie du soir. L'office commence, trois prêtres, anciens combattants, nous honorent de leur présence et de leurs concours. M l'abbé Hulin, vicaire à Granville, préside et bénira tout à l'heure le monument.

M l'abbé Lecarpentier, également vicaire à Notre Dame, tient l'harmonium et l'aisance de son jeu, en même temps que la beauté de ses chants ravisse l'assistance.

L'heure venue, M l'abbé Guillemin, curé du Mesnil-Garnier, monte en chaire. Pendant trente minutes, il tint son auditoire en haleine.

Le spectacle est magnifique, c'est un long qui semble

n'avoir pas de bout, des hommes, des femmes, des enfants, des jeunes filles vêtues de blanc avec une écharpe de deuil, des drapeaux, des bannières, des oriflammes cravatés de noir et qui flottent sous la brise, on chante le benedictum, on arrive au monument. Il est dans le cimetière, c'est là que en toute tranquillité, les parents des soldats morts viendront ployer les genoux, déposer leurs prières et leurs fleurs.

La foule est silencieuse. Les enfants admirablement préparés par M l'instituteur et Melle l'institutrice, chantent « ceux qui pieusement… ». Puis ce sont les discours de M le maire, M Lecaplain, conseiller général, et M Néel, conseiller d'arrondissement. Paroles et exhortations sont écoutées avec avidité et leur souvenir conservé avec joie. C'est ensuite l'appel douloureux des 31 morts et la remise des diplômes aux familles des défunts. Alors, des voix s'élèvent, un chœur d'hommes et de jeunes filles chante, à deux parties, un admirable cantique de circonstance. Et c'est la bénédiction du monument. Tandis que reprend le défilé au chant du « languentibus », des jeunes gens déposent les couronnes offertes, les enfants, leurs bouquets de fleurs. Après cela, les poilus reçoivent la bénédiction du dieu des armées, quittent l'église et se rendent à la mairie. Là, sur la place, debout, découverts, serrés autour du drapeau, ils chantent l'hymne national.

L'écho de leur voix, dans le calme du soir, traversant les champs tranquilles s'en va dire au loin, bien loin, le patriotisme des gens de Mesnil-Villeman.

Un vin d'honneur a terminé la soirée. M Lecaplain et M Néel en ont profité pour dire à Mesnil-Villeman leur satisfaction, leur joie et leurs vœux.